Belinda PREVOST
Signature numérique de Belinda PREVOST
Date : 2025.12.16 11:29:41 +01'00'

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le 16/12/2025
ID : 059-215901398-20251209-DEL091225_Q6-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CAUDRY

SÉANCE DU MARDI 9 DÉCEMBRE 2025 – 18 h 30 –

DÉLIBÉRATION DGS/09-12-2025/Q6

Date de convocation : 3 décembre 2025

Le Conseil Municipal de CAUDRY s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en séance publique, sous la présidence de Monsieur BRICOUT Frédéric, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 33

Membres présents : M. BRICOUT Frédéric, Maire ; Mme MERY-DUEZ Anne-Sophie, M. POULAIN Bernard, Mme BERANGER Agnès, M. BONIFACE Didier, Mme TRIOUX-COURBET Sandrine, M. RIQUET Alain, Mme THUILLEZ Martine, M. DOYER Claude, Adjoints au Maire ; Mme PLUCHART Claudine, Mme DAUCHET Martine, Mme PRUVOT Brigitte, M. CHMIELEWSKI Dominique, M. DEVIENNE Marc, M. MARIN Yves, Mme CHATELAIN Nathalie, M. DEUDON José, Mme NAVEZ Patricia, M. DECALION Ismaël, M. BALEDENT Matthieu, Mme DENIZON-LEVEAUX Violenne, M. HISBERGUE Antoine, M. ROUSSEAU Jérémy, M. BRULANT Damien, M. BAUDOUX Aurélien, Mme VERNET-DEMARQUE Ophélie, M. COLLIN Denis (sauf aux questions 2 et 3), Mme DISDIER Mélanie, M. BAJODEK Alban, Mme DESREUMAUX Sophie, Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Membre absent ayant donné procuration :
Mme RICHOMME Liliane : procuration à M. BONIFACE Didier
Mme MATON Audrey : procuration à Mme TRIOUX Sandrine
Mme CAILLAUX Céline : procuration à Mme THUILLEZ Martine

Membre absent :
M. COLLIN Denis (aux questions 2 et 3)

Est désigné secrétaire de séance : Mme VERNET-DEMARQUE Ophélie

---

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - ASSOCIATION INDICATION GÉOGRAPHIQUE DENTELLE DE CALAIS-CAUDRY - APPROBATION

Madame Anne-Sophie MERY-DUEZ, Adjointe au Maire, expose :

Considérant que la Dentelle de Calais-Caudry est un produit industriel et artisanal d'exception, et qu'elle est l'héritière d'un savoir-faire bicentenaire et d'un patrimoine historique inestimable pour le territoire ;

Considérant que, comme le prévoyait le projet initial, l'Association Indication Géographique Dentelle de Calais-Caudry a mené à bien la démarche d'obtention de l'Indication Géographique (IG) auprès de l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI), concrétisée par l'homologation de l'IG « Dentelle de Calais-Caudry » en janvier 2024 ;

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 059-215901398-20251209-DEL091225_Q6-DE

Considérant que cette reconnaissance est la première pour un produit artisanal et industriel de la région Hauts-de-France et offre une protection essentielle contre la contrefaçon, tout en valorisant la spécificité de la production locale ;

Considérant que l'Association a formulé de nouveaux objectifs stratégiques pour l'année 2025, visant à consolider et à amplifier les bénéfices de l'IG, notamment :

• La promotion économique par l'étude et la mise en place d'une incitation fiscale pour les consommateurs de produits IG,

• La protection et la reconnaissance à l'international par l'engagement dans une démarche d'homologation de l'IG au niveau européen.

• La valorisation patrimoniale et culturelle par l'inscription de la Dentelle de Calais-Caudry au patrimoine culturel et immatériel français, étape préliminaire à une demande d'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO ;

Considérant que ces actions sont de nature à renforcer la notoriété mondiale de la Dentelle de Calais-Caudry, à pérenniser le savoir-faire des entreprises locales, à maintenir les emplois sur le bassin de Caudry et à protéger un patrimoine immatériel unique ;

Considérant que l'Association sollicite de la commune une subvention pour l'exercice 2025 afin de couvrir une partie des frais liés à la réalisation de ces nouveaux objectifs ;

Madame MERY-DUEZ propose de répondre favorablement à cette demande en allouant à l'Association une subvention de 1500 €, étant précisé que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'accorder à l'Association Indication Géographique Dentelle de Calais-Caudry une subvention d'un montant de 1 500 € au titre de l'exercice 2025 pour soutenir les actions de valorisation et de protection de la Dentelle de Calais-Caudry.

- d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes formalités en résultant.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

1 ABSTENTION : M. BAJODEK

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Frédéric BRICOUT

VILLE DE CAUDRY (NORD)

Le secrétaire de séance,

Ophélie VERNET-DEMARQUE

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE PAR TRANSMISSION EN SOUS-PRÉFECTURE
15 DEC. 2025

S²LO
Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique
ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Caudry
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	**DEL091225_Q6**
Objet :	**Demande de subvention exceptionnelle ? Association Indication Géographique Dentelle de Calais-Caudry ? Approbation**
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-12-09 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.5 - Subventions
Identifiant unique :	059-215901398-20251209-DEL091225_Q6-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier	text/xml	940 o
Nom métier :		
Document principal (Délibération)	application/pdf	862.8 Ko
Nom original : DEL091225_Q6.pdf		
Nom métier : 99_DE-059-215901398-20251209-DEL091225_Q6-DE-1-1_1.pdf		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	15 décembre 2025 à 15h02min12s	Dépôt initial
En attente de transmission	15 décembre 2025 à 15h06min01s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	15 décembre 2025 à 15h06min06s	Transmis au MI
Acquittement reçu	15 décembre 2025 à 15h06min17s	Reçu par le MI le 2025-12-15